31e ANNÉE. — N° 68 — 5 CENTIMES LE NUMÉRO — MARDI 23 JUIN 1891

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *ae tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

Cahors, le 23 Juin

INFORMATIONS

LA LOI SUR L'ESPIONNAGE

Voici le texte du projet de loi relatif à l'espionnage, que M. Camille Dreyfus, rapporteur, a soumis vendredi à la commission de l'armée, après y avoir introduit la peine de mort sur la demande de la commission :

Article premier : — Sera puni de la peine des travaux forcés à temps :

1° Toute personne qui, à l'aide d'un déguisement ou d'un faux nom, ou en dissimulant sa qualité, sa profession ou sa nationalité se sera introduite dans une place forte ou port de guerre quelconque de la défense, un navire de l'Etat ou un établissement militaire ou maritime ;

2° Toute personne qui, déguisée ou sous un faux nom, en dissimulant sa qualité, sa profession ou sa nationalité, aura par un procédé quelconque levé des plans, reconnu des voies de communication ou des moyens de correspondance, recueilli des renseignements intéressant la défense du territoire ou la sûreté extérieure de l'Etat ;

3° Toute personne qui, dans un but d'espionnage, aura accompli un des actes énoncés dans le paragraphe précédent ;

4° Toute personne qui, dans un but d'espionnage, aura organisé ou employé un moyen quelconque de correspondance.

Dans le cas où les actes prévus par le présent article auraient eu pour effet de porter à la connaissance d'une ou plusieurs personnes étrangères des renseignements ou des documents intéressant la défense du territoire ou la sûreté extérieure de l'Etat, la peine sera la mort.

Art. 2. — Celui qui, dans un but d'espionnage, aura, par un procédé quelconque, exécuté des levées ou des opérations de topographie dans un rayon d'un myriamètre autour d'une place forte, d'un port de guerre, d'un ouvrage quelconque de défense ou d'un établissement militaire ou maritime, sera puni d'un emprisonnement d'un an au moins à cinq au plus et d'une amende de 100 à 1,000 francs.

Art. 3. — La peine d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 100 à 1,000 fr. sera appliquée à celui qui, pour reconnaître un ouvrage quelconque de défense, aura franchi les murs, barrières, grilles, palissades, haies ou autres clôtures, ou qui aura escaladé les revêtements et les talus des fortifications.

Art. 4. — Sera puni des travaux forcés à temps :

1° Tout individu qui aura livré ou communiqué en tout ou en partie à une personne non qualifiée pour en prendre livraison ou connaissance, des objets, plans, écrits, documents ou renseignements dont le secret est de nature à intéresser la défense du territoire ou la sûreté extérieure de l'Etat ;

2° Toute personne qui, se trouvant dans un des cas prévus au paragraphe précédent, aura publié ou divulgué en tout ou en partie les renseignements relatifs auxdits objets, lesdits plans, écrits ou documents ou des renseignements qui en seraient tirés.

Si les crimes prévus aux deux paragraphes précédents sont commis soit par une personne appartenant aux armées en qualité d'officier ou de sous-officier, soit par un fonctionnaire public, agent ou préposé du gouvernement auquel lesdits plans écrits, documents ou renseignements ont été confiés, ou qui en a eu connaissauce à raison de sa fonction, la peine sera celle des travaux forcés à perpétuité. Si les actes prévus par le présent article ont eu pour effet de porter à la connaissance d'une ou de plusieurs puissances étrangères des renseignements ou des documents intéressant la défense nationale ou la sûreté extérieure de l'Etat, la peine sera la mort.

Art. 5. — La publication, divulgation ou reproduction faite dans un but d'espionnage ou de lucre, par un procédé quelconque, de tout ou partie des objets, plans, écrits, documents ou renseignements intéressant la défense nationale ou la sûreté extérieure de l'Etat, sans autorisation écrite de l'autorité compétente, sera punie d'un emprisonnement d'un an au moins, de cinq ans au plus et de 1,000 à 10,000 fr. d'amende.

Art. 6. — Sera puni d'un emprisonnement d'un an au moins et de cinq ans au plus et d'une amende de 1,000 à 5,000 fr., celui qui, par négligence ou par inobservation du règlement, aura laissé détruire, soustraire ou enlever même momentanément des objets, plans, écrits, documents intéressant la défense du territoire ou la sûreté extérieure de l'Etat ou qui en aura laissé prendre connaissance ou copie.

Art. 7. — La peine d'un emprisonement d'un an à cinq ans et d'une amende de 1,000 à 10,000 fr. sera appliquée à toute personne qui, sans qualité pour en prendre livraison ou connaissance, se sera procuré en tout ou partie lesdits objets, plans, écrits, documents ou renseignements.

Art. 8. — Seront punies d'un emprisonnement d'un an au moins et de cinq ans au plus et d'une amende de 1,000 à 10,000 fr., toute provocation à commettre et toute offre de commettre un des délits énoncés aux articles précédents, même lorsque cette provocation ou cette offre n'auront pas été suivies d'effet. La peine sera portée au double, lorsque cette provocation sera commise par un Français. Si elle a été commise par un militaire ou assimilé, ou par un fonctionnaire public, la peine sera celle des travaux forcés à temps.

Art. 9. — Sera punie comme complice, toute personne qui, connaissant les intentions des auteurs des délits prévus par la présente loi, leur aura fourni un logement, un lieu de retraite ou de réunion, ou qui aura sciemment recélé les objets et instruments ayant servi ou devant servir à commettre ces délits.

Art. 10. — Sera exempté de la peine qu'il aura personnellement encourue le coupable qui, avant la consommation d'un des délits prévus par la présente loi ou avant toute poursuite commencée, en aura spontanément donné connaissance aux autorités administratives, militaires ou de police judiciaire.

Art. 11. — La poursuite de tous les délits et crimes prévus par la présente loi aura lieu devant les juridictions compétentes et suivant les règles édictées par le code d'instruction criminelle. Toutefois, les militaires, marins ou assimilés demeureront soumis aux juridictions spéciales dont ils relèvent, conformément aux codes de justice militaire des armées de terre et de mer.

Art. 12. — Indépendamment des peines édictées par la présente loi, le tribunal prononcera, en cas de condamnation à une peine correctionnelle pour une durée de cinq ans au moins et dix ans au plus, l'interdiction de tout ou partie des droits civiques, civils et de famille, énoncés en l'article 42 du Code pénal, ainsi que l'interdiction de séjour prévue par l'article 19 de la loi du 28 mai 1885.

Art. 13. — Toute tentative de l'un des délits prévus par les articles ci-dessous de la présente loi sera considérée comme le délit lui-même.

Art. 14. — L'article 463 du Code pénal est applicable aux crimes et délits prévus par la présente loi.

SOCIÉTÉ DE SECOURS AUX BLESSÉS MILITAIRES DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

La Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer a tenu, samedi, l'assemblée générale annuelle de ses membres fondateurs.

La séance, à laquelle s'étaient fait représenter les ministres de la guerre et de la marine, était présidée par le maréchal de Mac-Mahon.

De la lecture du rapport, il résulte que la Société a distribué, tant aux victimes des anciennes guerres et aux rapatriés des dernières expéditions qu'aux blessés et malades du Tonkin, de la Cochinchine, du Cambodge, du Sénégal et du Dahomey, une somme de 104,000 fr., soit en argent, soit en dons en nature. D'un autre côté, la Société a augmenté ses dépôts de matériel d'ambulance pour une somme de 102,000 francs.

L'assemblée a réélu plusieurs membres du conseil et a choisi comme nouveaux membres, le vice-amiral baron Duperré, le général de division comte de la Jaille et l'intendant général inspecteur de Préval.

L'ACCIDENT D'AIX-LES-BAINS

Le bruit court que M. de Freycinet aurait failli être victime, vendredi soir, d'un accident à Aix-les-Bains. Sa voiture aurait été renversée, mais le président du conseil se serait relevé lui-même et serait rentré à son hôtel en parfaite santé.

* * *

Aix-les-Bains, 20 juin.

Hier, vers 5 h. 1/2 du soir, M. de Freycinet, accompagné de deux personnes, revenait d'une promenade en landau sur la route du Bourget à Aix-les-Bains. Arrivés au lieu dit Terrena, deux vitriers passèrent portant des vitres sur le dos. Les reflets du soleil sur le verre effrayèrent les chevaux qui se jetèrent dans un pré. Le timon de la voiture fut brisé.

M. de Freycinet et les deux personnes qui l'accompagnaient n'eurent aucun mal. Le cocher a reçu à la tête et aux jambes des contusions sans gravité.

LES ÉVÈNEMENTS D'HAÏTI

Le *Siècle* croit savoir que les différents cabinets européens se préoccupent de l'éventualité d'une action européenne contre le général Hippolyte, en vue de rétablir l'ordre à Haïti, et mettre le président de cette République hors d'état de continuer les actes de folie homicide auxquels il se livre.

EN INDO-CHINE

On lit dans le *Courrier d'Haïphong* :

Des rassemblements de pirates ayant été signalés dans l'Huyen de Kiem-Anh, l'autorité militaire a dirigé contre eux deux colonnes, qui sont parties, l'une de Bac-Ninh, l'autre de Sontay. Elles emportent chacune un groupe important d'Européens, des détachements de tirailleurs

---

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 21

SANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

PREMIÈRE PARTIE

EN ALSACE

XIII

PIÉTÉ FILIALE

Quant à Rosa, la malade était toujours à cent lieues de penser qu'elle conviendrait à Michel ; l'idée ne lui vint pas plus qu'auparavant que les deux jeunes gens se sentaient attirés l'un vers l'autre, et ce fut sans avoir eu ce pressentiment qu'elle s'éteignit un soir entre eux deux.

La douleur de Michel fut profonde. Sa mère avait été son guide dans la vie, il s'était habitué à agir et à penser d'après son impulsion, il l'aimait pour sa tendresse éclairée et il lui était reconnaissant du soin qu'elle prenait d'écarter de lui tous les soucis de l'existence ; la mort de Mme Herz produisit donc un immense vide autour de lui. Certes, il conservait pour la mémoire de son père une grande vénération ; mais quand il l'avait perdu, le coup avait été moins rude ; il était d'abord plus jeune, et puis il faut bien avouer que la femme de Christophe Herz avait toujours été, plus que son mari, le chef de la famille.

Les Herz étaient très connus et très estimés aux environs ; aussi fût-ce au premier rang d'une véritable foule animée de sentiments sympathiques que Michel accompagna jusqu'au petit cimetière de Barr les restes de sa mère, qu'il fit pieusement déposer à côté de ceux de Christophe. Quand il fut de retour au Hohwald, il monta dans la chambre de la défunte, et là, devant le lit vide, il se laissa tomber en sanglotant sur une chaise.

Il eut une violente crise de désespoir au milieu de laquelle il s'écriait sans cesse à travers ses larmes :

— Maman ! ma pauvre maman !

Ce mot d'enfant qu'il n'avait plus prononcé depuis longtemps, lui revenait maintenant tout naturellement aux lèvres, car jamais il ne s'était senti si faible ; il lui semblait qu'il était redevenu petit comme autrefois, que sa mère le consolait si doucement de ses légers chagrins et qu'il s'abritait doucement sous sa protection si tendre !... mais elle était partie pour toujours, hélas ! et jamais plus elle ne répondrait à son appel quand il l'invoquerait dans une heure de souffrance.

La tête penchée sur sa poitrine, les yeux pleurant sans cesse, il exhala ce cri, déchirant dans son égoïsme.

— A présent, qui m'aimera ?... qui me conseillera ?

Aussitôt il eut un tressaillement.

Il leva le regard et aperçut Rosa et Catherine, toutes deux en grand deuil, agenouillées l'une à sa gauche l'autre à sa droite, ayant pris chacune une de ses mains et la serrant silencieusement avec affection.

En les voyant ainsi empressées auprès de lui il crut lire sur leur son visage la réponse à son exclamation désolée. Cette réponse, chacune des deux femmes semblait la lui faire avec le caractère qui lui était propre. Dans le regard ferme et décidé de Catherine, sincèrement affligée, il lut ces mots :

— Qui vous conseillera ?... moi ! A moi votre confiance !...

— Les yeux doux et charmants de Rosa éplorée, lui disaient :

— Qui t'aimera ?... moi !... A moi ton amour.

Touché du dévouement de ces deux natures si dissemblables, il fit relever les deux femmes ; sans chercher à échapper à l'étreinte ni de l'une ni de l'autre, il les remercia d'un coup d'œil reconnaissant, puis il se laissa entraîner par elles loin de cette chambre aux douloureux souvenirs et conduire dans le jardin, où la sensation de l'air frais et embaumé le calma un peu.

Ce fut lui qui, le premier, commença à parler.

— Je désire, dit-il que rien ne soit changé dans la maison ; tout s'y passera comme du vivant de ma pauvre mère, vous m'aiderez, n'est-ce pas, à ne rien modifier à nos habitudes ?

— Oui, certainement ! répondit nettement Catherine.

— Oui, répéta d'une voix faible Rosa, comprenant que d'autres épreuves allaient commencer pour elle.

Elle ne se trompait pas : Catherine, plus jalouse de ses attributions, ne lui laissait absolument rien à faire ; tant qu'elle avait soigné sa tante, c'est-à-dire jusqu'au moment où la mort s'était abattue sur la maison, elle n'avait eu le temps ni la pensée de trop souffrir du rôle encombrant joué par sa rivale ; mais l'oisiveté, qu'elle détestait d'instinct, lui paraissait d'autant plus dure qu'elle lui était imposée.

Catherine affectait de la traiter comme une créature d'une classe supérieure, comme une demoiselle trop bien élevée pour daigner faire œuvre de ses dix doigts. Parfois l'orpheline se révoltait et, allant droit à Michel :

— Je suis fatiguée, lui disait-elle, d'être condamnée à cette inutilité. Mon père m'a appris à aimer le travail, et je vis ici comme une paresseuse ; c'est Catherine qui fait tout, qui ordonne tout sans permettre que je m'occupe de rien. Je t'en prie, Michel, obtiens qu'elle partage sa besogne avec moi. Je ne suis pas née pour être une rentière ; dans la maison de mon père, je ne restais pas une minute inoccupée, car nous n'avions personne pour nous servir ; ici, comme dans mon village, je veux gagner ma vie. Sans être aussi robuste et peut-être aussi adroite que Catherine, j'ai tout autant de courage et de bonne volonté qu'elle ; laisse-moi être quelque chose dans ta prospérité, je t'en supplie !

— Ne te fâche pas, voyons, Rosa ! répondait Michel toujours très ennuyé quand il lui fallait prendre parti entre les deux femmes ; dans ce moment-ci, il n'y a pas grand-chose à faire à l'hôtel, mais sous peu de jours, à la fin de juillet, les voyageurs vont arriver, et nous verrons à te trouver de l'occupation.

La jeune fille se promit d'avoir de la patience jusqu'à l'époque assignée par son cousin. Si, à ce moment-là, on continuait à ne pas permettre

tonkinois et un peu d'artillerie. Les résidents de Bac-Ninh et de Sontay ont, pour la circonstance, mis un certain nombre de gardes civils à la disposition de l'autorité militaire, qui a accepté le concours de ces auxiliaires.

Les forces des pirates dans l'Huyen de Kiem-Anh sont évaluées à 350 ou 400 fusils.

Une bande de 200 pirates, habillés en miliciens et tous armés de fusils, a traversé le village de Phu-Lao, venant de Phu-Lan-Tac, et s'est dirigée vers le village de Lang-Haï, canton de Chien-Lang. Cette bande, croit-on, doit prêter main-forte à la bande annamite de Doi-Luc pour détruire le village de Song-Dang, qui refuse de payer l'impôt. Des lettres de menaces ont été adressées au Ly-Truong. Une reconnaissance est partie à la rencontre de ces bandes.

***

L'*Avenir du Tonkin* publie les renseignements suivants :

Une forte bande ayant attaqué, le 3 mai, le village de Pac-Manh, à 1,500 mètres au nord du poste de Nguyen-Binh, le lieutenant Boucher est aussitôt sorti avec une partie de la garnison. Après un engagement de deux heures et demie, la troupe a pu chasser les pirates du village, après leur avoir fait éprouver des pertes sensibles. De notre côté deux légionnaires ont été blessés.

Un cyclone a détruit l'écurie du train à Phu-Lang-Thuong. Un sous-officier européen a été blessé ; 15 chevaux ou mulets ont été atteints dans la chute du bâtiment.

La garde civile du poste de Qui-Cau, province de Haï-Dueng, a surpris des pirates au village de Kinh-Khe et leur a enlevé 4 fusils et 6 coupe-coupes. Le Lanh-Lam se trouve parmi les tués.

LA BASILIQUE DE MONTMARTRE

Les groupes socialistes du 18e arrondissement, dans une nouveau meeting de protestation contre le Sacré-Cœur, tenu boulevard Barbès, ont décidé « de faire une démarche auprès du conseil municipal pour lui demander d'organiser une manifestation anti-cléricale pour protester contre cette insulte à la Révolution et cette provocation à la population libre-penseuse et socialiste ».

Grève des tramways à Bordeaux

Bordeaux, 21 juin.

L'agitation qui s'était manifestée dans le personnel des tramways bordelais a eu les conséquences qu'il était facile de prévoir.

La réponse de la Compagnie aux dernières sommations du syndicat a été lue hier soir dans l'assemblée générale du personnel tenue au théâtre St-Paul. L'assemblée, très houleuse, a rejeté les propositions de la Compagnie et a décidé la grève générale.

Ce matin l'appel a été fait, dans les dépôts, à cinq heures et demie. Un nombre infime d'agents y a répondu. Toutefois, la Compagnie liée par son cahier des charges avec la ville, a fait sortir une vingtaine de tramways desservis par les quelques rares agents restés fidèles. Sur chaque voiture deux gardiens de la paix et deux agents de la sûreté, avaient été placés pour prêter main-forte aux agents de la Compagnie et faire respecter la liberté du travail. Les mêmes précautions avaient été prises aux abords des dépôts et aux points de stationnement et de croisement des lignes.

Malgré ces mesures, les grévistes se sont précipités sur les voitures, ont dételé les chevaux, enlevé les traits et arrêté les voitures qu'ils ont placées en travers des voies. Sur la place de la Bourse, le long des quais, place Bourgogne, quai des Salinières, cours d'Albret, quai des Chartrons, les cars sont en panne placés sur la voie et empêchant la circulation. Au dépôt du Tivoli, les grévistes ont placé sur les rails d'énormes pierres pour empêcher la sortie des voitures. L'effervescence est générale.

En présence de cette situation grave, la Compagnie vient de donner des ordres immédiats pour opérer la rentrée de tout le matériel dans les dépôts.

En faisant sortir ses voitures elle a voulu faire constater qu'elle avait pris toutes les mesures nécessaires pour assurer un service public, mais qu'elle n'avait cédé que devant la force.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

NOS COMPATRIOTES

Dans la nomenclature des récompenses obtenues au concours industriel d'Aurillac, nous relevons les noms de :

MM. Depeyre, fabricant de pulvérisateurs, de Cahors ; Raygasse, pharmacien à Lacapelle-Marival ; Rulhes et Courtiol, mécaniciens à Gramat, qui ont obtenu une médaille de bronze.

Une mention honorable a été aussi décernée à M. François Laymonerie, de Bétaille.

LYCÉE GAMBETTA

Une augmentation de traitement est accordée à Mme Sauzel, maîtresse primaire du lycée Gambetta.

LES ÉLÈVES DE ST-MAIXENT NON CLASSÉS

Par mesure bienveillante du ministre de la guerre, les élèves-officiers d'infanterie qui, à la sortie de l'école de St-Maixent, n'avaient pas été classés, ont été promus au grade de sous-lieutenants, prendre rang du 15 juin.

EXAMENS

Licence. — Les examens de la licence aux Facultés de Toulouse commenceront le lundi 29 juin pour les lettres (inscription du 15 au 25 juin) et le 24 juillet pour les sciences (inscription du 10 au 20 juillet).

Baccalauréat ès lettres. — Les compositions auront lieu, aux choix des candidats, aux jours et heures ci-après, à Albi, Auch, Cahors, Foix, Montauban, Rodez, Tarbes et Toulouse :

Rhétorique : le jeudi 16 juillet, ancien et nouveau régime, matin, 6 h. 45 ; soir, 1 h. 45, et le vendredi 17 juillet, ancien régime, matin 6 h. 44 (thème).

Philosophie : le samedi 18 juillet, matin 6 h. 45, soir 1 h. 45.

Epreuves orales : A partir du 27 juillet. Les candidats admis à ces épreuves seront convoqués individuellement.

Les inscriptions doivent se faire du 15 au 30 juin, terme de rigueur ; il ne sera fait aucune exception pour les retardataires.

Baccalauréat ès-sciences. — Les examens pour le baccalauréat complet et restreint seront fixés :

Ecrit : le 17 juillet, à 6 h. 45 du matin, au choix des candidats, dans chacun des huit chefs lieux du ressort académique : Albi, Auch, Cahors, Foix, Montauban, Rodez, Tarbes et Toulouse.

Oral : à partir du 27 juillet.

Les inscriptions doivent se faire du 15 au 30 juin, terme de rigueur.

Baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial. — Les examens pour le baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial commenceront le 20 juillet, à 6 h. 45 du matin, à la Faculté des sciences, allées St-Michel, à Toulouse.

L'inscription doit se faire du 1er au 15 juillet.

ACCIDENT

Hier matin, un domestique de M. Planacassagne, conduisait une charrette à l'Hermitage. A un certain moment, il a commis l'imprudence de se baisser, juste à portée des pieds du cheval qui l'a frappé d'un violent coup de pied au front. Sa blessure est assez grave.

REPÊCHÉ

Le corps du berger Cavalié Moïse, de Luzech, qui s'était noyé dans le Lot, a été retrouvé dimanche.

PROCÈS-VERBAL

Les employés de l'octroi ont déclaré procès-verbal à un garçon boucher pour avoir tenté d'introduire en fraude un mouton.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 1er juin 1891

Présidence de M. le docteur Lebœuf, directeur.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

M. Greil donne lecture de plusieurs arrêts, de 1607 à 1619, relatifs à un désaccord entre le sire de Thémines, seigneur de Gourdon et les consuls de cette ville, au sujet de la reconstruction du château de Gourdon que le sire de Thémines voulait faire fortifier contre leur volonté. Il lit également deux lettres du duc de Mayenne du 24 août et du 6 mai 1619 ordonnant aux consuls de Gourdon de démolir le château, et une lettre du 4 juin 1619, du duc Henri de Lorraine assurant les consuls et les habitants de Gourdon qu'il les couvrirait de sa protection, afin de leur ôter toute inquiétude au sujet de la démolition du château.

Sur la proposition de M. l'abbé Gary, il est décidé que la commission du *Bulletin* se réunira le jeudi 4 juin, pour désigner les travaux à insérer dans le prochain fascicule.

M. Périé de Férals, membre correspondant, de passage à Cahors, signale à la Société l'intérêt qu'il y aurait à faire faire des fouilles dans les vieux bâtiments qui sont affectés actuellement à la prison de Figeac. Il existerait des salles cachées et des souterrains très importants. Il fait également remarquer qu'il y a encore dans cette prison des carcans qui pourraient être, sur la demande de la Société, transférés au musée de Cahors.

Le Président, Dr. LELŒUF. — *Le Secrétaire,* J. BLANC.

***

Séance du 8 juin 1891

Présidence de M. de Laroussilhe, directeur semestriel.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la désignation d'un délégué pour se rendre à la gracieuse invitation adressée par la Société archéologique de Tarn-et-Garonne à l'occasion du 25e anniversaire de sa fondation. M. Greil est désigné pour représenter la Société des Etudes en cette circonstance.

M. Greil donne lecture d'un compte de dépenses pour réparations faites par un couvent de religieuses de Pouget (Lot), près Castelnau et datant de 1665.

M. Rouquet donne lecture de deux fables en patois cadurcien très heureusement imitées de La Fontaine : *Lou gland et lo coutzo* (le gland et la citrouille) ; *Lou rat bilar è lou rat grioulé* (le rat de ville et le rat des champs).

Le Président, DE LAROUSSILHE. — *Le Secrétaire,* J. BLANC.

La TROUPE Frédéric ACHARD

La troupe de M. Achard a joué, dimanche, au public cadurcien, la plus vilaine farce qui se puisse imaginer.

Au moment de lever le rideau et alors que la salle comptait déjà plus de trois cents personnes et qu'une nombreuse foule se pressait au guichet, il plut à l'administrateur Fraizier de déclarer qu'il ne jouerait pas et que l'on allait rembourser le prix des places au contrôle.

Cette scène grotesque qui ne peut s'expliquer que par un état d'ébriété impardonnable, à pareil moment, mérite d'être signalé à M. Achard dont nous connaissons tous ici la parfaite correction et qui ne pourrait que perdre, dans l'esprit du public par le renouvellement de semblables aventures.

L'ÉTAT DES RÉCOLTES

Les dernières nouvelles officielles sur notre situation agricole qui nous parviennent sont loin d'être rassurantes.

Les fréquents orages, inondant les terres déjà saturées d'humidité, ont de nouveau refroidi la température, au grand préjudice des récoltes en terre.

Pour les céréales, bien qu'il faille attendre la période si critique de la floraison pour se prononcer, on peut, dès à présent, prévoir un déficit considérable. Les moins pessimistes l'estiment actuellement à 30 millions d'hectolitres. Pour le seigle, l'orge et l'avoine, on ne peut encore rien dire, la végétation étant en retard de trois semaines sur une année normale. L'augmentation des surfaces ensemencées pourra, néanmoins, compenser le déficit présumé de ces récoltes, surtout si les conditions atmosphériques deviennent meilleures.

Pour les cultures du Nord, en ce qui concerne la betterave, le retard est si grand que les ensemencements ne sont pas encore achevés, car le temps a été on ne peut plus préjudiciable aux semailles faites.

Enfin, dans le Midi, les travaux viticoles se poursuivent activement, sauf les soufrages, qui ne se font que pendant les accalmies seulement. A moins d'un été exceptionnel, les vendanges seront tardives et peut-être mauvaises.

St-Germain

Le meurtre de Bourdarie. — Voici de nouveaux détails au sujet du meurtre commis à Bourdarie, commune de Concorès, détails recueillis sur les lieux mêmes.

« La victime, Molinié, était âgé de 55 ans. Il

---

qu'elle s'utilisât, elle était bien décidée à ne pas le supporter davantage. Elle se résignait d'avance à laisser prendre la première place par Catherine, sauf à s'en faire une moins importante à côté d'elle.

Toujours modeste, elle rendait intérieurement justice à la Prussienne, s'avouant à elle-même que c'était une fille de tête, tout à fait supérieure pour conduire une exploitation comme l'hôtel des Étrangers. La fin de juillet si attendue arriva, et, bien qu'elle eut soin de rappeler à Michel sa promesse, on lui confia des attributions si dérisoires qu'elle en fut encore beaucoup plus humiliée.

Chaque jour, Catherine poussait son jeune maître à considérer Rosa comme une demoiselle ; on la chargeait de changer les fleurs de la salle à manger, d'avoir soin de la volière, de s'entretenir avec les voyageurs, jusqu'aux choses du service exclusivement ; bref, elle n'obtenait en partage aucune occupation sérieuse, aucun travail utile.

Pour tout le monde, la vraie directrice de l'hôtel, c'était Mlle Catherine ; quant à Rosa, oh ! c'était une jeune fille charmante, mais elle n'était rien dans la maison.

La jeune fille souffrait trop dans sa dignité pour qu'un pareil état de choses put s'éterniser. Elle cherchait, pour en finir, une occasion qui se présenta quand M. et Mme Dornach revinrent au Hohwald en même temps que M. Léon Charmoy, Joë Wilkie, et aussi Frédéric Treiber, dont le retour impressionna Michel de la façon la plus désagréable.

Mme Dornach s'était prise de sympathie pour Rosa ; elle s'entretenait volontiers avec la jeune fille dont la nature distinguée et les instincts élevés la charmaient. Un jour, au cours d'une conversation, elle se laissa aller à quelques confidences.

— Ah ! Mademoiselle, lui dit-elle, si vous saviez comme je m'ennuye à Remiremont.

— N'avez-vous donc pas de relations dans cette ville ? lui demanda Rosa.

— Si, j'en ai trop au contraire, car personne ne m'y plaît, je vous assure ! Si je ne craignais de vous offenser, je vous ferais une proposition.

— Laquelle ?

— Celle d'y venir demeurer avec moi.

— En quelle qualité ?

Mme Dornach hésita un instant, sachant combien Rosa était fière.

— Mademoiselle, finit-elle par dire résolument, avec des natures comme la vôtre, le mieux est d'aller franchement au but. Si vous voulez bien me rendre la confiance que j'ai en vous, je parlerai à cœur ouvert.

— Oh ! parlez, madame, fit Rosa d'un ton amical et suppliant à la fois, c'est si bon de rencontrer un cœur à qui l'on puisse confier sans crainte ce qu'on n'ose souvent pas s'avouer à soi-même.

Mme Dornach savait que la jeune fille n'était pas capable d'une de ces affections banales, qui ne demandent qu'à se prodiguer ; elle fut émue par le besoin d'expansion que Rosa venait de lui prodiguer si sincèrement et d'une façon si spontanée.

Certaine maintenant de ne pas la blesser, en lui laissant voir qu'elle lisait dans son âme, elle lui prit affectueusement les mains.

Elles étaient assises sur un banc, dans une tonnelle située au fond du jardin. C'était un peu avant le dîner ; les autres voyageuses étaient dans leurs chambres, occupées à leur toilette ; les Messieurs jouaient au billard et, dans le jardin solitaire à ce moment, on pouvait causer sans crainte d'être surpris.

— Vous n'êtes pas heureuse, ma pauvre enfant ! reprit Mme Dornach d'une voix si caressante, d'un ton si plein d'intérêt que Rosa ne songea même pas à s'étonner de la brusquerie et de l'indiscrétion de la demande.

Elle rougit mais ne répondit pas.

A cet instant, un léger bruit de feuilles se fit entendre contre la tonnelle,

Mme Dornach et Rosa, absorbées par leurs confidences ne s'en aperçurent pas.

XIV

NOUVEAU PLAN DE CATHERINE

Avec une delicatesse infinie, l'aimable jeune femme révéla à l'orpheline qu'elle avait deviné une partie de ses chagrins ; elle la savait sans fortune personnelle, et n'ignorait pas à quel titre elle se trouvait au Hohwald.

Rosa n'était pas assez sotte pour rougir de sa pauvreté ; elle ne chercha pas à la dissimuler un seul instant, préférant s'étendre sur la bonté affectueuse avec laquelle Mme Herz et son fils l'avaient accueillie dans son isolement.

Mme Dornach la laissa exprimer sa reconnaissance, puis, avec un tact tout féminin, continua de lui apprendre jusqu'à quel point elle l'avait observée.

L'amour de l'orpheline pour Michel, sa rivalité avec Catherine, rien n'avait échappé à l'esprit perspicace de la jeune femme ; le difficile était de le dire sans blesser Rosa ; elle y arriva par un prodige d'habileté et de bonne grâce.

La pauvre enfant renfermait depuis longtemps dans son cœur ce secret qui l'étouffait ; elle éprouva du soulagement à raconter ses peines à une oreille amie. Honnête et pudique, elle fit ingénument l'aveu de sa tendresse pour Michel, bonne et généreuse, elle abrégea le récit des tourments qu'elle endurait grâce à l'humeur ombrageuse de Catherine.

Sachant ce qu'elle voulait savoir, Mme Dornach lui renouvela son offre de l'accompagner à Remiremont, où elle serait heureuse de se l'attacher comme une demoiselle de compagnie.

Rosa ne crut pas devoir accepter, non qu'elle trouvât au-dessous d'elle l'emploi proposé, car elle sentait qu'elle serait fort bien traitée chez les Dornach, mais à cause du désir exprimé par Michel le jour même de l'enterrement de sa mère. Il avait déclaré qu'il ne voulait rien changer autour de lui, et ce n'était pas quand quelques semaines les séparaient seulement du deuil hélas! si récent et encore si douloureux, ce n'était pas, pensait-elle, le moment de créer un nouveau vide dans la maison.

Son refus d'ailleurs n'était pas définitif ; elle l'accompagna de sincères protestations de gratitude, ajoutant que, plus tard elle serait trop heureuse de profiter de l'offre si gracieusement faite.

A. SIRVEN ET A. SIÉGEL. (*A Suivre*).

n'avait qu'une fille, mariée au nommé Piganiol, le meurtrier. Depuis longtemps déjà la discorde existait entre le beau-père et le gendre, et comme cela arrive le plus souvent, pour des questions d'intérêt. Des paroles assez vives auraient même été échangées asssez souvent, surtout depuis que Molinié avait parlé de se séparer de son gendre, mais différentes personnes de Concorès ou de St-Germain étaient intervenues et avaient remis un peu d'accord.

» Ces jours derniers, Molinié se décida à cette séparation, et vint jeudi à St-Germain où il chargea M. Pradié, auquel il remit une procuration, de faire le partage des biens de sa femme, décédée.

» Jeudi soir, M. Pradié écrivait à Piganiol pour le prier de passer à St-Germain afin de s'entendre avec lui au sujet de ce partage.

» Vendredi matin, jour du crime, Molinié et Piganiol allèrent prendre une charrette de luzerne avec un meunier de Concorès. Rien dans l'attitude du beau père et du gendre ne pouvait faire prévoir le triste évènement. Vers huit heures, ils rentrèrent pour déjeûner, après quoi, Molinié se rendit à une vigne des environs. Un moment après son départ, le facteur apporta à Piganiol la lettre dont j'ai parlé plus haut.

» Celui-ci en prit connaissance et engagea même le facteur, qui accepta, à boire un coup. La femme Piganiol sortit en même temps que le facteur et descendit avec lui jusqu'au four où il la quitta.

» Lorsqu'elle rentra à la maison, elle trouva son mari en train de se changer et vit son père étendu dans une mare de sang. — « Malheureux ! s'écria-t-elle, tu as tué mon père. » Le domestique et un voisin montèrent à ces paroles, et ne purent que constater la mort.

» Voici ce qui se serait passé en son absence. Molinié est rentré et son gendre lui a demandé de l'argent pour aller payer l'assurance contre l'incendie. Il a refusé de lui en donner. Piganiol, qui avait porté une dot de 10,000 fr., mécontent de voir que son beau-père tint les cordons de la bourse, insista en vain et perdant patience sortit en disant qu'il s'en procurerait bien. Un instant après, il rentra, une pioche à la main, et voulut enfoncer la porte de l'armoire où on serrait habituellement l'argent. — « Il est inutile que vous enfonciez cette porte, lui dit son beau-père, j'ai tout l'argent sur moi. — Piganiol se retourna alors et abattit Molinié de deux coups de pioche à la tête.

» Après l'arrivée de sa femme il partit, ce qui a fait supposer qu'il s'était enfui, mais il est allé immédiatement se constituer prisonnier à Gourdon, d'où on l'a ramené samedi pour le confronter avec le corps desa victime. A son arrivée, sa femme s'est jetée à son cou en pleurant. Après les constatations d'usage, il a été reconduit à Gourdon.

» Ce crime a produit ici et dans tous les environs une douloureuse émotion parmi notre population laborieuse et paisible et où le meurtrier et la victime jouissaient de l'estime générale. »

VOL

Une de nos compatriotes Mme Ve Perboyre receveuse des Postes dans les environs d'Alger, vient d'être l'objet d'un vol heureusement sans importance. Pendant la nuit des voleurs faisant une brèche au mur sont pénétré au rez-de-chaussée où se trouve le bureau de recettes et sont partis après avoir forcé tous les tiroirs.

Des gendarmes passant au lever du jour, ont aperçu la brèche et ont immédiatement prévenue madame Perboyre qui logeait à l'appartement supérieur.

Heureusement les voleurs ont été volés, car madame Perboyre emportait chaque soir la recette de la journée. Une dizaine de francs tout au plus ont été soustraits.

Le Puy

Vendredi soir, un soldat, originaire du Lot, nommé Cavanhié, s'est noyé en prenant un bain dans la Loire au lieu de la Petite-Mer. Ses amis ont essayé de lui porter secours, mais n'ont pu réussir à le sauver. Ce n'est que trois quarts d'heure après que son cadavre a pu être retiré grâce aux efforts de M. Blanthard et de quelques autres personnes.

Montauban

Dans la nuit d'avant hier, de nombreux soldats du 11e régiment de ligne, en garnison à Montauban, furent atteints de violentes douleurs d'entrailles ; cinq ou six surtout souffraient très sérieusement.

On dut aller prévenir le médecin-major du régiment, qui administra un contre-poison énergique.

Le malaise est attribué à la mauvaise qualité de la viande de conserve distribuée aux soldats pour le repas du soir.

FAITS DIVERS

UNE CHASSE AU LION

Dimanche, à six heures du soir, comme la ménagerie Pezon arrivait à Rambervillers, la voiture aux lions eut un cahot qui brisa la fermeture de la porte d'entrée de la cage. Cette cage contenait deux lionnes ; l'une, âgée de quatre ans, sauta immédiatement à terre, se jeta sur un des chevaux attelés, qu'elle mordit cruellement à la cuisse, et s'élança du côté de la promenade, lieu de rendez-vous habituel.

Heureusement, les maîtres de la ménagerie avaient eu la présence d'esprit de devancer l'animal et de prévenir les habitants qui s'étaient sauvés ou dissimulés du mieux qu'ils avaient pu.

Après avoir parcouru tout d'un trait la promenade, la lionne, poursuivie par le fils Pezon, s'engagea dans une ruelle que barricadèrent aussitôt à une des issues des gendarmes armés, aidés de quelques citoyens courageux, tandis que M. Pezon faisait barrer l'autre issue à l'aide de la voiture des lions placée transversalement. En même temps, il ouvrait la porte d'une des cages vides.

Cela fait, M. Pezon, qui était entré dans une maison très voisine de l'endroit où la lionne venait de s'accroupir, cassa un carreau.

L'animal, effrayé, fit un bond énorme et sauta dans la cage ouverte dont la porte fut immédiatement refermée.

Cette chasse périlleuse n'avait pas duré moins d'une heure et demie. Dès qu'elle fut terminée, la famille Pezon remercia la population du concours qu'on lui avait prêté et promit de donner une représentation au profit des pauvres de Rambervillers.

UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT MÉDICAL A BORDEAUX

Notre compatriote, M. le Dr Salvat, de Gourdon, vient de fonder à Bordeaux une maison de santé destinée au traitement des maladies des femmes et à la gynécologie.

M. le Dr Salvat, qui a passé plusieurs mois en Allemagne, a apporté dans l'aménagement de sa maison tout le soin désirable, et a mis à profit les études qu'il a faites dans les pays étrangers qu'il a visités.

La nouvelle maison est située dans un des plus jolis quartiers de Bordeaux, rue Saint-Genès et porte le numéro 186. Cet immeuble, bâti dans les conditions les plus avantageuses, n'a rien de l'hôpital ; les appartements sont vastes, aérés, pleins de lumière ; sur le derrière, s'étend un parc des plus agréables qui se confond à l'extrémité avec le parc de l'Institution des Frères des Ecoles chrétiennes. Le coup d'œil est ravissant et les malades, sans sortir de leur chambre, pourront respirer l'air le plus pur. L'ameublement des pièces est des plus simples et des plus confortables à la fois.

Les précautions les plus grandes, empruntées aux données les plus récentes de la thérapeutique, ont été prises. Les lits sont en cuivre verni et peu larges, pour permettre à un seul docteur de soigner les malades. Les lavabos sont en marbre. Les parquets cirés et non recouverts de tapis, l'eau même, destinée soit à la boisson, soit surtout aux pansements, stérilisée par un filtre nouveau — le filtre Pasteur perfectionné — et par l'ébullition, sont autant de moyens bien simples d'éloigner des femmes opérées ou en traitement jusqu'à la moindre chance d'être contaminées.

L'asepsie la plus rigoureuse et les moyens antiseptiques qui sont la base du traitement, assurent en un mot aux malades des bénéfices analogues à ceux qui sont obtenus dans les hôpitaux de Paris depuis que les méthodes antiseptiques y sont employées.

La salle d'opération, située au premier, est un modèle du genre. M. le Dr Salvat a présidé lui-même à son aménagement et a perfectionné certains appareils, notamment le fauteuil destiné aux examens. Remarqué également dans cette salle, le stérilisateur du Dr Poupinel. Les instruments entièrement nickelés restent, dans cet appareil, soumis à une température moyenne de 140 degrés.

Les modifications apportées sont des plus heureuses et font honneur à M. Salvat.

Au rez-de- chaussée, en entrant, se trouvent le salon et la salle à manger à l'usage des pensionnaires.

Déjà, plusieurs malades se sont fait inscrire, et tous les services fontionnent.

Ce nouvel établissement, qui manquait dans le Sud-Ouest, est une innovation des plus louables, qui est appelé, croyons-nous, à un grand succès et dont nous félicitons notre intelligent compatriote.

UN DÉTOURNEMENT A NICE

Un détournement de 86,000 francs a été commis à la succursale de la Caisse de Crédit de Nice par un nommé Louis Dateux, contrôleur de la Caisse.

M. Bérenger, directeur de la succursale, a été invité à donner sa démission, ce qu'il a fait immédiatement. Il a été remplacé provisoirement par M. Cauvain, employé au siège de la Société à Nice.

M. Dateux aurait commis ces détournements à l'aide de falsifications d'écritures et en présentant des chèques faux.

TEMPS PROBABLE POUR LA FIN DE JUIN, ET LE COMMENCEMENT DU MOIS DE JUILLET.

Du 20 au 28 ou 29. — Temps variant de nuageux à couvert avec quelques pluies probables, surtout dans la dernière partie de la période.

Du 28 ou 29 juin, jusqu'au 6 ou 7 juillet. — Jours souvent couverts et pluvieux ; orages probables et grêle à redouter.

— A partir du 6 juillet, le temps prendra une nouvelle allure.

LES BÊTES QU'IL NE FAUT PAS TUER

Combien de ces petits êtres que l'on détruit sans motifs ?

Pourquoi tuer les araignées ailleurs que dans les appartements, puisqu'elles détruisent les mouches qui nous importunent ?

Pourquoi mettre le pied sur le petit grillet ou carabe doré qui, dans nos jardins, fait la guerre aux chenilles, aux limaces, aux hannetons qu'il mange ?

Pourquoi tuer le petit orvet innoffensif, qui croque les sauterelles ?

Pourquoi tuer le coucou dont la nourriture favorite est la chenille, à laquelle nous ne pouvons toucher sans inconvénient ?

Pourquoi tuer le grimpereau et dénicher la fauvette, ennemis des guêpes ?

Pourquoi faire la guerre aux moinaux, qui ne mangent un peu de grain qu'à défaut d'insectes, qui exterminent tant d'insectes nuisibles aux grains ?

Pourquoi brûler de la poudre contre les étourneaux, qui passent leur vie à manger des larves et épucer jusqu'à nos bestiaux dans leurs prés ? (Il est vrai qu'ils mangent aussi les raisins.)

Pourquoi tuer la coccinelle, qui se nourrit de pucerons ?

Pourquoi prendre au piège les mésanges, dont chaque couple prend 120,000 vers ou insectes en moyenne pour élever ses petits ?

Pourquoi tuer le crapaud, qui mange des limaces, des becmares et des fourmis ?

Pourquoi sauver la vie à des milliers de cousins en détruisant l'engoulevent ou crapaud-volant qu'on nomme si sottement tête-chêvre ?

Pourquoi tuer la chauve-souris, qui fait aux papillons de nuit et aux hannetons la guerre des hirondelles aux moucherons ?

Pourquoi tuer la musaraigne, qui vit de vers de terre comme la souris de blé ?

Pourquoi dire que la chouette mange les pigeons et les jeunes poulets, puisque cela n'est pas vrai ? Pourquoi la détruire puisqu'elle fait la besogne de sept ou huit chats en mangeant au moins 6,000 souris par an.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie d'Orléans vient de faire afficher les horaires de la marche des trains de la nouvelle ligne de Cahors à Brive.

Nons donnons, en toute hâte, les heures de départ de Cahors à Paris, et *vice versâ* :

DÉPART DE CAHORS

9 h. 30 mat. — 4 h. 38 soir. — 8 h. 54 soir

ARRIVÉE A PARIS

11 h. 38 soir. — 4 h. 37 mat. — 10 h. 22 mat.

DÉPART DE PARIS

9 h. matin — 3 h. 10 soir. — 7 h. 40 soir.

ARRIVÉE A CAHORS

8 h. 41 soir. — 10 h. 40 mat. — 7 h. 13 mat.

Sur la demande de divers syndicats agricoles, la *Compagnie d'Orléans* a soumis, le 6 mai dernier, à l'homologation de l'Administration Supérieure la proposition d'assimiler complètement les **vendanges ou raisins écrasés en fûts** aux vins en fûts, en leur appliquant, **sans condition de tonnage**, les barème et prix fermes des paragraphes 2 et 6 de son tarif spécial D n° 6, qui ne sont actuellement applicables à ces mêmes marchandises que par wagons complets de 5,000 kilog. ou payant pour ce poids.

TARIFS

M. le Ministre des travaux publics vient d'homologuer une proposition de la Compagnie d'Orléans ayant pour objet d'admettre la glucose emballée, par wagon d'au moins 5,000 kilos au bénéfice des prix fixés par son tarif commun E-46 avec le Nord et la Grande Ceinture, savoir :

De tous les points du réseau du Nord à la gare de Toulouse, 42 fr. et à celle de Montauban 41 fr. par 1,000 kilogrammes. (Frais de chargement, de déchargement et de gare compris).

Application 25 mai 1891.

Dernières nouvelles

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 Juin

L'interpellation Lasserre sur les retards apportés par le gouvernement aux poursuites intentées contre les personnes dénoncées par M. Turpin, dans l'affaire de la mélinite, s'est terminée par le vote de l'ordre du jour Viette, ainsi conçu :

« La Chambre, prenant acte des déclarations du Gouvernement, qui constatent que la défense n'apas été compromise par les incidents récents de l'affaire Turpin-Triponé, confiante dans le ministre de la guerre, pour assurer la sécurité nationale, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour a été adopté par 338 voix contre 139.

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France.

VICHY PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT Casino Théâtre

SAISON des BAINS, du 15 Mai au 30 Septembre

Bourse de Paris

Cours du 22 Juin 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt.	95 05
3 0/0 amortissable.....compt.	96 30
3 0/0 Emprunt 1891.....	93 87
4 1/2 0/0 1883.....compt.	105 45

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4480 »
CRÉDIT FONCIER.....	1275 »
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	485 »
COMPTOIR Nal D'ESCOMPte.....	575 »
EST (Chemin de fer).....	895 »
LYON. —	1490 »
MIDI. —	1320 »
NORD. —	1895 »
ORLÉANS. —	1520 »
OUEST. —	1055 »
GAZ, Cie parisienne.....	1415 »
CANAL DE SUEZ.....	2767 60
CANAL DE PANAMA.....	37 50
Etablissements DECAUVILLE.....	415 »

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	443 50
EST 3 0/0.....	436 0
MIDI 3 0/0.....	448 »
NORD 3 0/0.....	448 50
ORLÉANS 3 0/0.....	448 75
OUEST 3 0/0.....	439 »
SUD DE LA FRANCE.....	410 »
OUEST-ALGÉRIEN.....	419 50
EST-ALGERIEN.....	420 »
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 o/o 1853..	605 »
— — 4 o/o 1863.	518 »
— fonc. 3 o/o 1877..	392 »
— comm. 3 o/o 1879.	471 »
— fonc. 3 o/o 1879..	474 »
— comm. 3o/o 1880.	467 »
— fonc. 3 o/o 1883..	429 »
— — 3 o/o 1885..	467 »
— bons 100 fr. av. lots.	74 »
GAZ, Cie parisienne.....	525 »

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	98 75
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	99 30
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	45 »
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	350 »
LOMBARDS, 3 0/0.....	329 50
SARAGOSSE 3 0/0.....	385 »

BULLETIN FINANCIER

du 22 Juin 1891

Bien que les affaires soient très peu nombreuses, le marché est meilleur aujourd'hui, nos rentes poussent même une petite pointe en avant. On veut la hausse quant même il faut pourtant se tenir un peu sur la réserve, car il nous faut toujours compter avec les marchés étrangers. Si Londres est plus ferme aujourd'hui, il peut faiblir demain.

On se préoccupe très peu de l'interpellation qui a lieu à la chambre. On en voit la terminaison par le vote de l'ordre du jour pur et simple.

Le 3 0/0 est à 95,17 1/2, le nouveau fait 93,92 1/2. Les Actions de nos grandes Sociétés de crédit tout en étant plus fermes que samedi, ne donnent lieu qu'à un très petit nombre d'affaires. Le Foncier est à 1272.50, la Banque de Paris fait 803,75, le Crédit lyonnais a de bons achats à 802.50.

La Banque des Pays Autrichiens finit à 472.50.

Les fonds étrangers ont eu leur petite reprise.

L'Italien a regagné le cours de 94. L'Extérieure fait 74, on a démenti aujourd'hui les bruits répandus samedi, relativement au paiement du coupon.

En Banque, les valeurs minières sont fermes.

L'Alpine est à 199.37 1/2 La part du Crédit provincial est calme sur les cours précédents.

Le Laurium Grec est à 158.75.

L'obligation Linarès à Almérta se négocie à 248.75.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. — Sommaire du numéro du 20 juin 1891 : — Gravures : La Catastrophe de Mœnchenstein : deux vues photographiques du viaduc prses le jour même de la catastrophes. — L'Exposition de Moscou : arrivée de l'Empereur et de l'Impératrice à la porte d'honneur. — Le Tsar portant un toast au succès de l'Exposition. — La Tsarine recevant un bouquet des ouvriers français. — Le paquebot « La Touraine » au Havre : entrée du paquebot dans le port. M. Pereire et ses invités entrant dans lé Hall de la Compagnie. — Les ministres montant à bord. — Un coin du lynch. — Une cabine. — M. Daymard ingénieur, le capitaine, un matelot, etc. — M. Crampel, en mission dans l'intérieur de l'Afrique. — Hommage à l'amiral Courbet, par l'équipage du « Courbet ». — Beaux-Arts : En Finlande, tableau de Gallen. — Théâtres : Figaro-Revue, par Edouard Zier. — Livres : Crispi et Bismarck, par Grant-Carteret. — Rébus, etc. — Illustration du roman par Tofani.

Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Hippolyte Lemaire. — Le Nôtre. — Olivier Merson. — Emile Desbeaux. — Colonne d'échecs, par Rosenthal, sport, récréations, etc. — Roman : Serge, par Abel Hermant (suite). — Le numéro 50 centimes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 967e livraison (13 juin 1891). — Texte : L'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, par Dupont-Erembourg. — Les Jumeaux de la Bouzaraque, par H. Meyer. — Une poursuite, par Mme de Nanteuil. — La photographie en voyage. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de Tofani et E. Zier.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — *Nouveau Journal des voyages*. — Sommaire de la 1587e livraison (20 juin 1891). — A travers l'Arménie russe, Karabagh. — Vallée de l'Ararat, par Madame B. Chantre. officier d'académie. — (1890). — Texte et dessins inédits. — Tous les dessins dont la source pas indiquée ont été faits d'après les photographies exécutuées par M. Chantre. — 12 gravures de Taylor, Th. Weber, A. Paris, A. Slom, et une carte.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 18 juin 1891 : — Louis Grangier : Un duel. — André Theuriet : Charme dangeureux (suite). — Jules Claretie : Le Troisième Dessous (suite). — Alphonse Daudet : L'Obstacle (fin). — René de Pont-Jest : Les Crimes d'un ange (suite). — Octave Pradels : Robert Daniel (suite).

SAINT-NICOLAS (supplément). — 12e année. — Sommaire du no 29. — 18 juin 1891. — La Princesse : Marthe Bertin. — Le mois de juin : Tante Nicole. — Futurs Chevaliers : N Balleygnier. — Conte assyrien : Hip. Gauthier. — La Fillette au Héron bleu : Ed. Dupuis. — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations par Birch, J. Geoffroy, Ed. Zier, Alb. Guillaume, Mantelet, Gaillard, etc.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDIOT ET Cie
56, RUE JACOB, A PARIS

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages que la *Mode illustrée* offre à ses abonnées en publiant par an plus de 2,500 gravures sur bois ; — 24 grandes planches contenant plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, des vêtements de toutes sortes et de tous âges ; — articles d'ameublement, romans, nouvelles, etc. Correspondance directe avec les abonnées.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. — On s'abonne en envoyant un mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDIOT et Cie, rue Jacob, 56, Paris.

Prix pour les départements : 1re édition : 3 mois, 3 fr, 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois. 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la **CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG.** Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.
Chez FERRÉ, *phcien*, 102, r. Richelieu, PARIS, & *Phies*.

ÉTUDE
de Me Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors,
Rue Ste-Claire, no 52, près le Palais de justice

VENTE

SUR

SURENCHÈRE DU SIXIÈME

A SUITE DE

Saisie Immobilière

Adjudication fixée au **huit juillet** *mil cent quatre-vingt-onze, jour de mercredi, à midi, à la barre du tribunal civil de Cahors.*

Suivant procès-verbal de Brousse, huissier à Puy-l'Evêque, en date du vingt-six février mil huit cent quatre-vingt-onze, visé, enregistré, dénoncé et transcrit.

Il a été saisi :

A la requête de Pierre-Marcelin Pons, ancien forgeron à Duravel, qui avait pour avoué Me Lacosse.

Sur la tête et au préjudice du sieur Georges Prieur, mineur, sous la tutelle de Marie Pons, sa mère, épouse du sieur Firmin Valadié, et de ce dernier, domiciliés à Duravel.

Les immeubles ci-après :

Désignation

Terre labourable complantée en vigne cancès, à Lamothe, commune de Duravel, portée au cadastre sous le numéro 702, section D, pour une contenance de cinquante-quatre ares soixante-dix centiares.

Le dix juin mil huit cent quatre-vingt-onze, ces immeubles furent vendus à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors et adjugés en un seul lot à Me Lacosse, avoué, moyennant le prix de deux mille cent soixante francs, qui élut command en faveur du poursuivant ledit Pierre-Marcelin Pons.

Mais par un acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le dix-huit du même mois, expédié en forme, enregistré, le sieur Pierre Germain, serrurier, domicilié à Cahors, rue Pellegri, déclara vouloir surenchérir du sixième en sus des charges de la précédente adjudication et de la surenchère, le dit prix de deux mille cent soixante francs moyennant lequel lesdits biens avaient été adjugés, et porter ce prix à la somme de deux mille cinq cent vingt francs.

En conséquence ces biens seront remis en vente sur la nouvelle mise à prix de deux mille cinq cent vingt francs en sus des charges de la précédente adjudication et de la présente surenchère et aux clauses charges et conditions du cahier des charges, dressé pour parvenir à la première adjudication et déposé au greffe ci . . . . . 2520 fr.

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le mil huit cent quatre-vingt-onze.

L'avoué poursuivant,
Signé : Jules BILLIÈRES.

« J'ai conseillé l'usage du vin de Quinium Labarraque à un grand nombre de malades. Après avoir longtemps cherché un tonique puissant, je l'ai trouvé dans le *Quinium Labarraque*, que je regarde comme le réparateur par excellence des constitutions épuisées. »

(Dr CABARET.)

Nota. — A cause de son énergie et de la capacité des flacons, ce vin est d'un prix modéré et moins cher que la plupart des produits similaires. Il suffit, en général, d'en prendre un verre à liqueur après chaque repas.

SULFATE de CUIVRE

A VENDRE

Garanti **99** o/o à **55 fr.** les 100 kilos

Rendu franco *en gare de Cahors*

S'adresser à **M. Victor COMBES**, chevalier du Mérite agricole, à Vire par Puy-l'Evêque (Lot).

BUREAU de PLACEMENT

CAHORS — *Rue St-James, 12,* — CAHORS

Mme Ve **BALAGAYRIE,** a l'honneur d'informer le public. qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, *munis de bons certificats*, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Eté

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCEDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

HONORÉ Photographe

77, BOULEVARD GAMBETTA, 77
CAHORS

Études de MMes DECOUX LAGOUTTE et LAGRANGE, Notaires à Périgueux.

A VENDRE

par adjudication

en l'étude de Me Decoux Lagoutte, le **samedi 27 juin 1891,** à midi.

Les biens ci-après en Périgord :

1o Les deux propriétés de la *Beylie* et de *Preyssac* réunies, commune de Château-Levêque. Station de chemin de fer. 283 hectares. Quinze métairies. Belles prairies arrosées par la Beauronne. Terres de première qualité.

Revenu net justifié : 9.500 francs pouvant être porté à 11.000 francs par l'augmentation du bétail.

Mise à prix . . . . . 120.000 fr.

2o La propriété de *Ladouze*, commune de ce nom. Station des Versannes, à 3 kilomètres. 754 hectares. Dix-huit métairies et une importante réserve. Terres, prés, grande étendue de bois taillis.

Revenu net justifié, y compris les bois taillis. . . . . 14.000 francs. pouvant être porté à 15.000 fr. par l'augmentation du bétail.

Division de cette propriété en 21 lots (voir les affiches).

Faculté de réunir les 21 lots en un seul.

Total des mises à prix des 21 lots. . . . . 200.000 fr.

Cheptels importants. — Très belle chasse.

On adjugera même sur une seule enchère.

S'adresser à **M. Gustave Quartier,** expert en immeubles, 27, cours Tourny, à Périgueux, qui enverra sur demande, affiches et renseignements concernant les propriétés, le lotissement, la vente, etc. ;

A MMes **Decoux Lagoutte** et **Lagrange,** notaires.

M. Gauthier, 71, rue du Cardinal-Lemoine (Paris) offre aux propriétaires et fermiers, l'explication détaillée de son système par lequel chacun peut se procurer sans grands frais, *partout et toujours* l'eau nécessaire pour le ménage et les bestiaux. Rien des puits. Pas de machine ni instrument à acquérir. Demander conditions. Timbre pour réponse.

LE VIGNOBLE
DE L'ORPHELINAT D'ARNIS

PRÈS CAHORS (LOT)

MOYENS PRATIQUES

POUR RECONSTITUER UNE VIGNE PHYLLOXÉRÉE

Par le Directeur de l'Établissement

2e édition

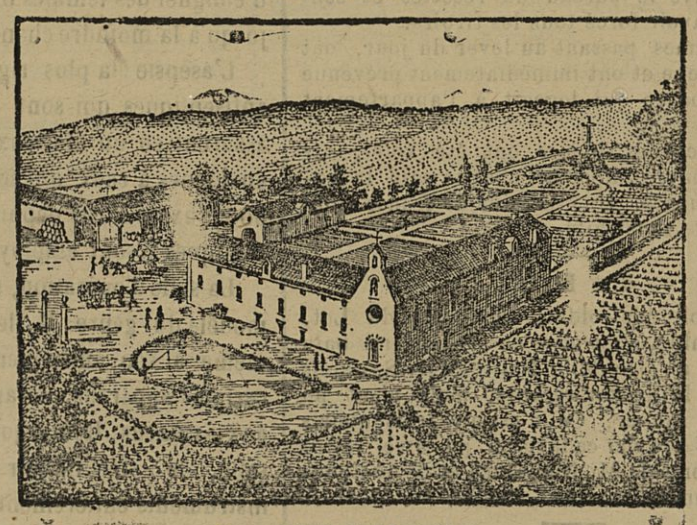

Vue générale de l'Orphelinat

PRIX : 0,60. — PAR LA POSTE : 0,75

En vente chez tous les Libraires

Etablissement Hydrothérapique

DES

ALLÉES FÉNELON, No 6

Le Public est prévenu que **Mme Sabatié** vient de faire placer dans son Etablissement, l'**Appareil de Suspension** de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'**Ataxie locomotrice** et autres maladies nerveuses.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.